

Arrêté portant retrait de délégation à un adjoint

Le maire de la commune de Vignemont

Vu l'arrêté n° 2014/12 du 11 juillet 2014, par lequel il a donné délégation à Monsieur Didier HÉLIN, 2^{ème} adjoint, pour la surveillance et le suivi des gros travaux d'investissement sur l'ensemble de la commune et l'animation et la gestion de la salle communale,

Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1er. - La délégation donnée à Monsieur Didier HÉLIN, 2^{ème} adjoint, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2. - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliations seront transmises à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Trésorier de Lassigny, l'intéressé.

Article 3. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vignemont, le 24 septembre 2017

Le Maire,

Serge GREUGNY

